



Chute sur l'escalator d'un centre commercial

Par agatha18

Bonsoir, Vendredi j'ai glissé sur l'Escalator, mouillé donc glissant par la pluie, d'un centre commercial. Je me suis relevée et pouvant marcher j'ai repris mon véhicule. Pas de blessures, ni bleus, des contusions certes mais je pouvais me déplacer.

Le dimanche, soit 36 h après de grosses douleurs aux dos, à l'un de mes poignées ainsi qu'au coude.

Je n'ai aucun témoin bien que des gens ce sont inquiétés par ma chute.

Je vais consulter un médecin demain.

N'ayant aucun témoin puis je porter plainte contre le centre commercial.

Merci de vos retours

Par Isadore

Bonjour,

Il n'y a pas d'infraction pénale, donc rien qui justifie une plainte.

Il serait possible de demander une indemnisation au centre commercial si vous aviez la preuve d'une faute de sa part. Mais bon, si vous n'avez pas signalé votre accident au moment même ni relevé le nom de témoins, il sera difficile d'engager des démarches.

Et l'indemnisation serait proportionnelle au préjudice. Avec simplement quelques ecchymoses qui ne vous ont pas empêché de rentrer chez vous n'obtiendriez pas grand-chose.

Attendez de voir la cause de vos douleurs.

Par yapasdequoi

Bonjour,

J'ai le souvenir d'une jurisprudence où une cliente avait glissé sur une frite tombée au sol dans un fast-food et s'était fracturé le genou. Elle avait été déboutée, la faute de l'établissement n'ayant pu être démontrée.

Si vous voulez faire valoir un préjudice (lequel ?) il faut des preuves et un lien de cause à effet.

Par agatha18

Merci pour vos réponses

Par agatha18

Merci pour vos réponses